

CERCLE MONTESQUIEU

RAPPORT FINANCIER



2015

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
DU 5 AVRIL 2016

Assemblée Générale du 5 avril 2016

Les comptes comme pour les deux années antérieures ont fait l'objet d'une comptabilisation informatique en année civile sous forme de comptabilité de trésorerie par enregistrement des encaissements et des décaissements. Les dépenses engagées mais non encore réglées ne figurent donc pas au bilan.

Les comptes sont présentés de janvier à décembre 2015.

Nos ressources propres (cotisations et dons) se sont élevées pour 2015 à 111 575 € (1 cotisation de membre bienfaiteur de 2 400 € et 4 cotisations de membres d'honneur de 1 200 €, 19 cotisations société de 600 € nouvellement créées). Notre association comptait 301 membres, à jour de leur cotisation, à la fin 2015. A titre de comparaison, les cotisations en 2014 s'élevaient à 75 664 € pour 236 membres, en 2013 à 75 744, 46 € pour 226 membres.

Nous avons en outre reçu 18 600 € de dons versés par des cabinets d'avocat pour financer plusieurs événements organisés par la commission DJ au féminin (dîner du 9 juin, Cocktail de lancement du programme de mentoring du 7 octobre).

Enfin, les membres ont versé une participation à hauteur de 19 183 € pour les diners et événements organisés par le Cercle (diners d'été et d'hiver, cocktails, salon judiciaire).

Les dépenses du Cercle s'élèvent à 173 389 € pour 2015 (108 972 € pour 2014).

L'association a eu à régler les frais liés à la fin de la domiciliation de l'association auprès de la société ABC+ pour 568,43 €. Cette domiciliation a été supprimée à la fin de l'année en raison de son coût important (3 728,42 € en 2014). L'association est désormais domiciliée au siège de la société Cognimen qui assure l'assistance administrative et organisationnelle de l'association. La gestion des archives auprès de la société Locarchives, a été réglée pour 18,98 €. L'assistance fournie par la société Cognimen (avec Maylis Bayvet, en tant que Déléguée Générale, à hauteur de plus de 2 jours par semaine) a représenté un montant de dépenses de 58 600 € (48 176 € en 2014). Le recours par la société Cognimen, depuis l'automne 2015, aux services d'Aurélia Lotz pour faire face à l'augmentation du travail de secrétariat administratif lié aux actions de l'association a représenté un montant complémentaire de dépenses de 1 413,50 € (450 € par mois en moyenne).

Des frais de déplacements, de missions et réception ont été réglés pour 42 348 € (30 372,16 € en 2014). Ces frais intègrent : d'une part, les frais de réception liés notamment au cocktail réalisé par la commission DJ au féminin et aux Happy hours, les frais de graphiste pour le rapport de l'AG, et le remboursement de frais de réception ou de mission des administrateurs et du président ; d'autre part, le coût des diners traditionnels d'été et d'hiver des membres du Cercle (avant prise en compte de la contribution individuelle des participants).

Pour mémoire le dîner d'hiver 2014 a eu lieu début 2015 et a été payé partiellement en 2015. Sur un coût total de 10 200 €, 4 800 € sont restés à la charge de l'association, dont 2 075 € payés en 2015. Pour les diners d'été et d'hiver 2015 (après prise en compte pour celui-ci de la contribution du cabinet Darrois), sur un coût total de 12 480 €, 6 264 € sont restés à la charge de l'association.

Des frais liés aux derniers développements et à la maintenance du site Internet ont été acquittés en 2015 pour 10 176 €. L'abonnement bancaire mensuel pour 294,60 € et les frais de paiement en ligne par Carte bleue pour 1 417,49 € (1 013,02 € en 2014) correspondent à une dépense récurrente.

L'année 2015 a enfin été marquée par les actions de communication, de lobbying et de production d'études qui ont été menées conjointement avec l'AFJE, en faveur du statut de l'avocat en entreprise et de la protection de la confidentialité des avis des juristes d'entreprises dans le cadre de l'adoption du

projet de loi « Macron ». Le coût de ces actions a représenté une charge exceptionnelle de 57 000 € (communication et lobbying à hauteur de 44 400 €, études de professeurs de droit, ConventionS, Day One à hauteur de 12 600 €).

Compte tenu de cette charge exceptionnelle qui a affecté la trésorerie de l'association, le résultat de l'exercice 2015 s'élève à – 23 971€ (- 23 963 € en 2014). Le montant total des placements de la trésorerie de l'association à fin 2015, s'élèvent à la somme de 58 070,25 € (51 675,02 € sur le livret A et 6 395,32 € sur le compte sur livret), contre 81 845,49 € en 2014).

Vous trouverez en annexe le bilan et le compte de résultat simplifiés pour 2015.

Gaëlle Patetta - Trésorière